

Descriptif

Objet	:	Développement d'un projet de rénovation des abords de la salle des fêtes de Thônex
Forme de mise en concurrence	:	Mandats d'étude parallèles à un degré.
Type de procédure	:	Procédure sélective
Mandat	:	Architecte paysagiste et/ou urbaniste
Date de publication dans la FAO	:	12 mars 2024
Délai de rendu	:	17 avril 2024, 12h00
Adjudicateur	:	Ville de Thônex, représentée par M. F. Fortuna
Organisateur	:	Urbanité(s), représenté par Mme Isabel Girault
Inscription	:	Aucun émolument d'inscription ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 1403437 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Admise
Collège d'experts chargé de l'évaluation des dossiers de qualification	:	Mme Julie Imholz, architecte paysagiste, associée Paysagement, présidente du collège M. Bruno Da Silva, conseiller administratif, Ville de Thônex M. François Fortuna, secrétaire général adjoint, Ville de Thônex, architecte urbaniste Mme Mathilde Parisi, urbaniste, Ville de Thônex Mme Marlène Leroux, architecte urbaniste associée Archiplein Mme Céline Bourgeois, cheffe de projet à l'Office de l'urbanisme, canton de Genève, urbaniste aménagiste
Collège d'experts chargé de l'évaluation des projets	:	Membres non professionnels : M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif en charge notamment de l'urbanisme ainsi que des travaux et bâtiments M. Bruno Da Silva, conseiller administratif en charge notamment de la mobilité M. Marc Kilcher, conseiller administratif en charge notamment des espaces publics M. Pierre Bickel, président du Conseil municipal Membres professionnels indépendants du maître d'ouvrage : Mme Julie Imholz, architecte paysagiste, associée du bureau Paysagement, présidente du collège d'experts M. Maxime Monnier, architecte paysagiste, MAP SA Mme Marlène Leroux, architecte urbaniste, Archiplein atelier Mme Céline Bourgeois, cheffe de projet à l'Office de l'urbanisme, canton de Genève, urbaniste aménagiste Membres professionnels dépendants du maître d'ouvrage : M. François Fortuna, secrétaire général adjoint, architecte urbaniste

Mme Mathilde Parisi, urbaniste, Ville de Thônex

Spécialistes-conseils et suppléants des membres du collège :

M. Victor De Oliveira, ingénieur conseil, Ville de Thônex

M. Eddy Philippe responsable espaces verts, Ville de Thônex

M. Frédéric Orvain, OCT, État de Genève

M. Frédéric Bachmann, OCEau, État de Genève

Mme Alicia Tanner, OCAN, État de Genève

M. Arnaud Rimbert, ingénieur civil, bureau AJS

M. Vincent Sager, directeur Opus One, ou un(e) représentant(e) de la société en charge de la programmation de la salle des fêtes

Critères d'évaluation des dossiers de qualification	: Lettre de motivation	40 %
	Organisation du candidat	20 %
	Références du candidat	40 %

Critères d'évaluation des projets	: Parti et conception générale	
	- Pertinence de la réponse apportée aux enjeux et autres éléments du cahier des charges ;	
	- Qualité du concept d'espace public ;	
	- Qualité de l'intégration du projet dans le site : relations établies avec l'environnement naturel, paysager et bâti ;	
	- Cohérence du projet et respect de toutes les fonctionnalités attendues.	

Qualités spatiales et d'usages

- Qualité des rapports du projet avec le complexe de la salle des fêtes ;
- Qualité des aménagements, qualification des usages et pertinence du mobilier ;
- Capacité de la proposition à favoriser une appropriation de l'espace par ses usagers ;
- Qualité du concept de végétalisation, pertinence et cohérence des essences et des plantes utilisées ;
- Prise en compte des critères de durabilité et prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique (gestion des eaux, valorisation du sols, ...).

Qualités et fonctionnalité des déplacements

- Fonctionnalité et coexistence des différents types de déplacements ;
- Intégration de la mobilité durable dans l'aménagement, place des piétons et vélos.

Aspects techniques et économiques

- Faisabilité technique ;
- Prise en compte des contraintes d'exploitation et d'entretien ;
- Qualité et durabilité des aménagements paysagers ;
- Rationalité et économie des moyens ;
- Clarté des documents produits.

Indemnisation	:	Selon le cahier des charges, « un montant forfaitaire de CHF 30'000.- TTC rémunérera les prestations de l'équipe pour le
----------------------	---	--

MEP, pour autant qu'elle livre un projet conforme au cahier des charges et participe aux dialogues intermédiaire et final ».

Visite du site : Aucune séance d'information ou visite des lieux n'est prévue durant la phase de sélection. Le site est librement accessible.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence :

Remarques sur le concours : Le cahier des charges laisse planer une ambiguïté au sujet la certification par la SIA. La CCAO rappelle qu'il n'est pas de son ressort d'octroyer une certification SIA. Seule la commission centrale SIA 143 est habilitée à délivrer des certifications SIA.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
M. Victor De Oliveira, commune de Thônex
Mme Isabel Girault, Urbanité(s)